

Effectif du Conseil d'Administration	13
Présents	9
Représentés	2

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
de la Commune de SAINT-CANNAT
Séance du 4 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le 4 avril à dix-sept heures, le CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de M. Joël LEVI-VALENSI, Maire, Président du CCAS.

DELIBERATION N°2025-08	OBJET DE LA DELIBERATION Affectation du Résultat de Fonctionnement 2024
---------------------------	--

Etaient présents à cette assemblée : J. LEVI-VALENSI - M. GUILLET - D. BARBIER - S. BOURAS - M.HEL - M. ROSH - S. ROCHEZ - E. TESTON - C. FAUDRY.

Absents excusés : AL. FALQUERO - S. MALEON représentée par D. BARBIER - A. MAGLIO - M. CATELIN représentée par M. GUILLET.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n°2012-1246 en date du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Considérant le Compte Financier Unique 2024 du budget du CCAS, approuvé par la délibération n°2025-07,

Considérant la note de présentation du CFU 2024 et du BP 2025 du CCAS,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration,

DECIDE, à l'unanimité,

D'AFFECTER les résultats du compte administratif 2024 du budget du CCAS sur le budget 2025, comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire de la section de fonctionnement du budget du CCAS pour l'année 2024 : **10 403.51 €** au compte R002 en fonctionnement.
- Report du résultat d'investissement de 0 € au compte R001 en investissement.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat-Cannat les jour, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents,

Pour extrait conforme,
Le Président
Joël LEVI-VALENSI

Acte rendu exécutoire après envoi au contrôle de
légalité le : **1 AVR. 2025**
Publié sur le site internet municipal le : **25 AVR. 2025**

